

Commission permanente sur l'inspecteur général

**Commentaires et recommandations faisant suite au
Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de
Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015**

Rapport déposé au conseil municipal
le 16 mai 2016

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 19 mai 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Lorraine Pagé
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidents

*M. Richard Bergeron
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. Benoit Dorais
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Erika Duchesne
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Edgar Rouleau
Maire de la Cité de Dorval*

Membres

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

*Éric Alan Caldwell
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Manon Gauthier
Arrondissement de Verdun*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord*

*M. Beny Masella
Maire de la Ville de Montréal-Ouest*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 16 mai 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
et du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Lorraine Pagé
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'inspecteur général de la Ville de Montréal a transmis au maire de Montréal et au greffier de la Ville, le 31 mars 2016, son Rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Ce rapport a été déposé séance tenante à la séance du conseil municipal du 18 avril 2016 et à la séance du conseil d'agglomération du 21 avril 2016.

Les membres de la Commission se sont réunis le jeudi 28 avril 2016 pour étudier ce rapport annuel. L'inspecteur général, Me Denis Gallant, et l'inspecteur général adjoint, Me Philippe Berthelet, ont alors présenté les principaux éléments de ce rapport et répondu aux questions des membres de la Commission.

Bien que la Commission ne soit pas tenue de faire des recommandations à la suite du dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général, les membres ont jugé nécessaire de formuler quelques commentaires et recommandations sur le contenu de ce rapport et sur sa diffusion.

LE RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Comme il se doit, l'inspecteur général est revenu, dans son rapport annuel, sur les divers rapports déposés en cours d'année aux conseils municipal et d'agglomération ainsi qu'à certains conseils d'arrondissement. Il a également présenté plusieurs dossiers d'enquête menés en 2015 qui se sont terminés sans qu'il ait été nécessaire de déposer un rapport public devant une instance décisionnelle.

Cela montre bien que le rôle de l'inspecteur général ne se limite pas au dépôt de rapports auprès des conseils et que certaines de ses réalisations illustrent le fait qu'il agit en amont de situations problématiques afin d'améliorer les pratiques en cours.

L'inspecteur général présente donc dans son rapport une série d'objets sur lesquels il est intervenu sans avoir à déposer un rapport aux instances :

- annulation d'un appel d'offres dirigé;
- sensibilisation à l'importance de définir ses besoins dans les appels d'offres;
- contrôle et surveillance du respect d'une entente-cadre;
- sensibilisation à un appel d'offres qui restreint la concurrence;
- faculté de soumissionner pour un distributeur unique de produit référencé au devis;
- reconnaissance des produits équivalents;
- nécessité d'établir une procédure à suivre lors de tirages au sort;
- sensibilisation aux situations interdites de divisions de contrats;
- informations disponibles aux citoyens et aux instances décisionnelles.

LES COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

Pour les membres de la Commission, les rapports et les interventions ponctuelles de l'inspecteur général ne laissent aucun doute sur la nécessité de sa fonction et la qualité et la pertinence de ses analyses et de ses interventions.

Il convient de saluer le travail du Bureau de l'inspecteur général en 2015. Ses rapports, ses analyses et ses réflexions interpellent l'administration à divers niveaux. La Commission y voit la nécessité de renforcer, voire de mettre en place à plusieurs endroits, une culture organisationnelle basée sur la responsabilité, l'imputabilité et la transparence. Si une telle approche est déjà présente à bien des niveaux, il n'est pas inutile de rappeler son importance ainsi que la nécessité de l'appliquer avec rigueur au quotidien.

L'inspecteur général évoque à diverses reprises dans son rapport annuel les enjeux liés à l'information transmises aux élus à des fins de prise de décision. Pour les membres de la Commission, ce dernier aspect est crucial. Il est essentiel que tous les élus puissent avoir accès à toute l'information nécessaire à la prise de décision et, le cas échéant, puissent bénéficier d'outils de formation continue pour leur permettre d'enrichir encore mieux leurs devoirs et leurs responsabilités.

Enfin, la Commission est d'avis que le rapport annuel de l'inspecteur général devrait être transmis aux membres des conseils dès qu'il a été reçu par le maire et le greffier de la Ville et ne pas faire l'objet d'un dépôt séance tenante. Dans le cas des rapports ponctuels de l'inspecteur général, le dépôt des rapports séance tenante devrait être maintenu selon la procédure déjà établie.

LES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT la qualité et la pertinence du Rapport annuel 2015 de l'inspecteur général;

CONSIDÉRANT l'importance de ce rapport et les enjeux qu'il soulève;

R-1

La Commission félicite l'inspecteur général pour sa contribution essentielle, par ses rapports et ses analyses, à l'amélioration des façons de faire en matière de gestion des contrats et des projets municipaux et invite l'administration à tenir compte de ses conclusions.

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de l'inspecteur général a été déposé séance tenante aux conseils municipal et d'agglomération des 18 et 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel ne porte pas sur un dossier précis, mais présente de façon globale l'ensemble du travail du Bureau de l'inspecteur général;

R-2

La Commission recommande que le dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général en date du 31 mars de chaque année, soit inscrit, conformément à la *Loi*, aux premières séances des conseils prévues après le 31 mars et que le document soit transmis aux membres des conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement dès qu'il a été reçu par le greffier de la Ville.

La Commission considère que, dans ce contexte, l'inspecteur général pourra déposer son Rapport annuel sur son site web dès le 1^{er} avril et répondre aux demandes des médias avant même le dépôt officiel du document aux conseils.

CONSIDÉRANT les priorités pour l'année 2016 de l'inspecteur général, notamment en ce qui a trait à la mise en place de mesures de contrôle et de surveillance dans les processus d'octroi, de gestion et d'exécution des contrats;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir des gestionnaires des diverses unités administratives de s'assurer du respect des règles et de la mise en place des mesures de contrôle;

R-3

La Commission recommande que l'administration prenne les moyens nécessaires pour mettre en place au sein des diverses unités administratives une véritable culture fondée sur l'imputabilité, sur la responsabilisation des gestionnaires et sur la transparence.

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus municipaux d'avoir tous les renseignements et les outils nécessaires à la prise de décision en matière d'octroi et de suivi des contrats;

R-4

La Commission recommande que l'administration s'assure que, pour chacun des dossiers décisionnels, tous les éléments mentionnés en page 50 du Rapport de l'inspecteur général soient partie intégrante de l'information accessible aux élus pour leur prise de décision.

R-5

La Commission recommande que des outils de formation continue en matière d'adjudication de contrats soient développés et régulièrement mis à jour à l'intention des élus pour leur permettre d'avoir tout l'éclairage nécessaire à leur prise de décision.